



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

formation en alternance

Question au Gouvernement n° 3015

Texte de la question

FORMATION EN ALTERNANCE

M. le président. La parole est à M. Jean-Charles Taugourdeau, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Charles Taugourdeau. Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, l'alternance, contrairement à une idée solidement installée dans notre pays, n'est plus une voie d'orientation par défaut, mais une voie d'excellence, et ceci quel que soit l'âge de ceux qui s'y engagent. Mais, si vous le voulez bien, intéressons-nous aux jeunes.

Oui, l'alternance est une voie d'excellence (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR*), j'en veux pour preuve deux chiffres incontestables issus d'une étude de la DARES, la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques : trois ans après leur diplôme, 90 % des jeunes formés en apprentissage, je dis bien neuf sur dix, ont un emploi et, parmi eux, six sur dix ont été engagés en CDI et à plein temps.

Le développement de l'alternance n'est donc pas une question idéologique ; c'est bien une question d'intérêt général, au service de l'emploi des jeunes, et qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs publics. Le Président de la République a fait ce matin un certain nombre d'annonces en ce sens, et nous aimerions en savoir un peu plus.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous dire quels sont les axes de ce plan alternance au service de l'emploi des jeunes ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. Monsieur le député, nous sommes tous d'accord ici pour affirmer que l'apprentissage constituer la meilleure voie pour trouver un emploi et pour le conserver.

M. Maxime Gremetz. Il n'y a pas que cette voie-là !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Nous savons très bien que 70 % des jeunes qui entrent en apprentissage dans un métier l'exercent par la suite et qu'ils bénéficient ainsi d'une première expérience professionnelle qui leur sera très précieuse pour leur avenir - la première ligne du *curriculum vitae* qui fait si souvent défaut. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Nous l'avons constaté ce matin avec le Président de la République : apprendre en même temps son métier à l'école et dans une entreprise donne plus de chance d'obtenir un premier emploi.

Que voulons-nous faire ? Nous vous soumettrons un projet de loi visant à en finir avec les complications qui retiennent nombre d'entreprises d'opter plus souvent pour cette formule. Nous avons également décidé de mettre en place un portail unique afin de simplifier au maximum les formalités auxquelles sont soumis les chefs d'entreprise.

Par ailleurs, comme Nadine Morano et moi-même l'avions indiqué, nous souhaitons instaurer un système de bonus-malus. Aujourd'hui, l'entreprise qui ne fait aucun effort pour développer l'alternance paie la même taxe que celle qui satisfait presque à l'objectif des 3 %. Nous voulons non seulement porter cet objectif à 4 %, mais encore faire bénéficier l'entreprise qui dépassera ce taux d'une aide aux charges sociales. Concernant l'alternance, le message doit être clair : il faut que les entreprises en fassent le maximum.

Je tiens à préciser que le produit de la taxe en question ne nous intéresse absolument pas ; nous cherchons avant tout à changer les comportements. Nous voulons que, comme en Allemagne, les deux tiers des jeunes d'une tranche d'âge soient en alternance - apprentissage ou contrat de professionnalisation. Nous ne pouvons nous contenter de répéter que " l'alternance, c'est formidable " et qu'il faudrait en faire davantage. Avec les moyens financiers supplémentaires prévus, et avec le texte de bon sens et de simplification qui vous sera soumis, nous pourrons enfin faire beaucoup mieux, dans l'intérêt des jeunes de notre pays.
(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3015

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 mars 2011